

Madame Alda GREOLI
Vice-présidente
Ministre de la Culture et de
l'Enfance
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 6 février 2018

Madame la Ministre,

Après un manifeste signé par plus de 4.000 personnes en décembre, la SACD et l'Union des Artistes du Spectacle ont poursuivi par un séminaire tenu hier à La Bellone, leur mobilisation **pour obtenir un véritable accroissement de l'emploi artistique, et de leurs conditions de travail dans les arts de la scène.**

Ce séminaire a permis de faire le point sur le dossier de l'élaboration des contrats-programmes, avec des témoignages d'artistes, des analyses d'experts et des déclarations de professionnels ou de responsables politiques.

Il a conclu à l'**URGENCE** d'agir.

Les participants se sont fondés sur l'engagement politique de la Ministre de la Culture lors des débats précédant l'adoption de son projet de Décret : **« l'objectif principal est d'accroître l'investissement dans la part et l'emploi artistique des opérateurs ainsi que de protéger directement les artistes et d'apporter des garanties quant à leur statut ».**

Un engagement maintes fois répété depuis, y compris au moment d'annoncer les décisions de subventions, sur base des dossiers remis.

Cet engagement en faveur d'une rupture permettant de « remettre l'artiste au centre » a été soutenu par toutes les familles politiques et par le Gouvernement dans son ensemble, au moment d'accorder une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros au secteur. Ce manque de financement était patent et les artistes en étaient les premières victimes, le constat est unanime.

Il est donc question aujourd'hui de savoir comment concrétiser ces annonces qui engagent celles et ceux qui les ont faites, afin de garantir aux créatrices et créateurs, et aux artistes en général, que tout aura été fait pour améliorer leur situation.

Seul le terme *d'ubérisation* permet de décrire synthétiquement l'état réel et scandaleux de leurs professions en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous vous invitons à ce sujet à prendre connaissance des témoignages adressés hier par des artistes de toutes les générations¹.

Nous refusons de croire que cette criante priorité soit en l'état assurée et que la simple mention d'un taux d'emploi, tel que proposé par l'opérateur dans son dépôt de dossier, soit le seul critère d'analyse réglementaire de référence et soit une politique digne de ce nom en regard des enjeux liés à l'emploi artistique pour les 5 à 7 prochaines années.

La lecture des dossiers et des avis suffit pour pouvoir affirmer que l'emploi artistique ne va pas croître, que les conditions de travail ne vont guère s'améliorer.

Pire, il faut craindre de nouvelles régressions car les mêmes formules sans courage produiront les mêmes effets.

N'est-il pas étonnant à ce titre que des opérateurs avec des avis négatifs sur leurs promesses d'emploi artistique semblent bien avoir été retenus pour bénéficier de subventions accrues !

On se moquerait donc des artistes en leur présentant une politique qui n'est pas rendue effective lorsqu'il s'agit d'agir, de négocier, de contractualiser les opérateurs ?

Quant à leur situation personnelle et professionnelle, celle-ci ne leur permet pas de s'amuser de ces décalages éventuels entre le discours et les décisions.

Ces questions d'emplois, de situation des personnes, méritent dans le monde actuel des discussions transparentes et des décisions précises, claires dans les effets qui seront attendus et évalués, et ce, en s'appuyant sur des paramètres objectivables et concrets.

Un pré-cadastre des emplois artistiques annoncés aurait dû être établi et analysé de façon contradictoire avant de conclure des contrats pour plus d'un demi-milliard d'euros.

Sans préjudice de ce travail, nos propres données permettent de formuler les propositions suivantes :

1) **Que soit fixée à 30 % minimum des budgets**, la part minimale des dépenses d'emplois artistiques réservés aux créateurs, créatrices et artistes-interprètes (emplois artistiques hors technicien.ne.s) dans les Contrats-Programmes ;

2) **Que soit fixé un minimum de 10 % puis 15 % de l'emploi global des emplois artistiques permanents** réservés aux créateurs, créatrices et artistes-interprètes (hors technicien.ne.s) pour les contrats-programmes de plus de 300.000 euros ;

3) **Que soit négocié un objectif sectoriel de 45 à 50 % de masse salariale** dédiée aux « emplois artistiques » (toutes catégories) à 5 ans ;

.

¹ À lire sur <http://www.sacd.be/fr/actualites/111-propositions-pour-l-emploi-artistique-dans-les-arts-de-la-scene>

4) **Que soit négociée une nouvelle « unité d'emploi » à insérer dans tous les contrats-programmes** de plus de 300.000 euros, de nature à favoriser l'emploi durable et correctement rémunéré (en prenant en compte un temps de travail et une rémunération minimum de niveau professionnel).

Nous demandons aussi **que soit établi par Décret le cadastre de l'emploi artistique, promis depuis 10 ans et jamais réalisé**, pour pouvoir vérifier la progression promise.

Nous souhaitons enfin examiner si certaines dispositions du décret peuvent être amendées rapidement afin de créer une sécurité plus grande à l'avenir pour nos professions.

Afin de discuter de la situation urgente à laquelle les artistes sont confrontés, vu les enjeux majeurs de l'adoption des contrats-programmes, nous demandons à pouvoir vous rencontrer et à examiner avec vous les décisions qui pourront être prises en faveur de l'emploi artistique et du soutien aux créateurs et créatrices comme le Décret devait en être le garant.

Les artistes ne sont pas les mendiants du système mais les moteurs de la création.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Inès Rabadán, présidente
Frédéric Young, délégué général
Pour la SACD

Pierre Dherte, vice-président
pour l'Union des Artistes
du Spectacle

Contact:

SACD : Josette Nisot, jnisot@sacd.be - 02 551 03 20

UAS : Pierre Dherte, pierre@dherte.com - 02 513 57 80